

## Placements financiers

### L'invraisemblable aventure de Revel Groupe

Alors que son dirigeant, Julien Serandrei-Revel, était mis en examen pour escroquerie, la société Revel Groupe continuait de proposer des placements mirobolants, avec l'aval de plusieurs banques. Des actions en justice sont engagées.



Il n'est pas exclu que la **faillite du financier Julien Serandrei-Revel** entraîne la mise en cause de plusieurs établissements bancaires. Une assignation en responsabilité quasi-délictuelle a en effet été déposée contre la Société générale, le CIC et la Crédit du Nord.

Âgé de trente ans seulement à l'époque, ce dernier se lance dans les affaires en 2010. Il crée plusieurs fonds d'investissements (Revel Invest Immo, Revel Private Equity, Revel Pérennité...). Coiffés par une structure baptisée Revel Groupe, les fonds proposent des placements dans l'immobilier, les forêts sud-américaines ou les énergies renouvelables, avec des promesses de rendements délirantes : doublement du capital en 18 mois !

Les professionnels ne sont pas dupes. Par un courrier du 29 décembre 2011, **Jean-Pierre Rondeau**, président de la Compagnie des conseils en gestion de patrimoine indépendants (CGPI), rejette la demande d'adhésion de Julien Serandrei-Revel. Motif : « *Quelques interrogations se sont formulées quant à vos activités actuelles au regard de la législation* ». En septembre 2012, le même **Jean-Pierre Rondeau** alerte l'Autorité des marchés financiers sur le profil à risque du groupe Revel.

Début décembre 2012, Julien Serandrei-Revel est interpellé à son domicile parisien et mis en examen pour « *escroquerie en bande organisée* », « *exercice illégal de la profession de conseil en investissement financier* », « *abus de biens sociaux* » et « *contrefaçon de marque* ». La justice saisit plusieurs millions d'euros sur les comptes de ses sociétés. À cette date, Revel Groupe a fait plusieurs centaines de victimes et il y a lieu de croire que son fondateur va cesser toute activité dans la finance. Pour des raisons que l'enquête pénale en cours élucidera peut-être, ce n'est pas ce qui va se passer.

Julien Serandrei-Revel reste en liberté. Il semble même qu'il ait payé sa caution avec des fonds provenant de Revel Groupe, ce qui est pour le moins surprenant. **Encore plus troublant encore, les banques lui maintiennent leur confiance.** « *Certaines se sont méfiées à juste titre*, relève Maître Lecoq-Vallon, à l'origine de l'assignation avec Me Feron Poloni. *Les trois établissements que nous poursuivons ont ignoré des signaux d'alerte évidents* ». Selon l'avocat, les banques auraient encaissé des chèques sans tenir compte des libellés, mélangeant les comptes des différentes entités de Revel Groupe...

Le 16 juillet 2013, plus de dix mois après avoir été avertie, l'Autorité des marchés financiers lance une mise en garde sur « *les placements proposés par la société Revel Groupe* ». L'AMF souligne que « *certaines sont présentés explicitement comme garantis, sans que les rendements affichés soient toujours nuancés par une analyse des risques encourus* », et rappelle que Revel Groupe « *n'est pas un prestataire de services d'investissement agréé* ».

### **Des investissements pouvant aller jusqu'à 100 000 euros**

À l'automne, l'affaire bascule dans le surréalisme. Le 8 novembre 2013, Julien Serandrei-Revel atterrit en hélicoptère sur le site des Eaux de Vélines, à Montcaret (Dordogne). Mis en examen pour escroquerie, poursuivi par plusieurs anciens clients, il se présente comme le sauveur de cette usine d'embouteillage d'eau minérale, à l'arrêt depuis plusieurs années. Il se dit prêt à injecter 8 millions d'euros dans le site, ce qu'il ne fera évidemment jamais.

Aujourd'hui, les particuliers entendent récupérer leur mise, qui dépasse parfois les 100 000 euros. Leurs courtiers leur expliquent que les fonds sont bloqués par la justice.

Deux points au moins sont solidement établis à ce stade de l'affaire. D'une part, Revel Groupe n'a jamais eu de projet d'investissement solide. Dès le début, les rendements promis étaient irréels. Second point, cette absence de sérieux ne l'a pas empêché de trouver des banques partenaires et des apporteurs d'affaires. Les uns et les autres se présentent aujourd'hui comme des « victimes » de Julien Serandrei-Revel. Nous avons tenté de joindre ce dernier, tout comme un de ses associés réguliers, Gilles-Olivier Guillot. En vain. Le 4 décembre 2013, Julien Serandrei-Revel a créé une nouvelle société, domiciliée à Villeurbanne, Level Capital Invest. Un nom à retenir.

Erwan Sez nec (eseznec@quechoisir.org)